

SEANCE DU 04 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : MRS Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, François ABRASSART, Lionel LESNIAK,

MMES Sylvie AUDUMARES, Laurence GUEIDAN, Véronique RIGAL, Marie BAGAGLI.

PROCURATION DE : Matheus VADER à Laurence GUEIDAN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Laurence GUEIDAN est élue secrétaire de séance.

L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire des attentats en Belgique.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 25/01/2016, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

I - Finances :

Approbation Compte administratif 2015 : Mairie + Service Assainissement + CCAS

Approbation Compte de Gestion 2015 : Mairie + Service Assainissement + CCAS

Affectation des résultats 2015

Vote des budgets et taux d'imposition 2016 : Mairie + Service Assainissement

II – SMEG :

Effacement des réseaux secs RD 27 entrée Est St-Théodorit : réseaux Eclairage Public et Génie Civil Télécom en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique

I – FINANCES : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

MAIRIE

Mr le Maire quitte la salle. Mr Tournereau Patrick est élu Président de séance.

Présentation et lecture du compte administratif 2015.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de : 84 724.22 Euros.

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de : 150 153.36 Euros.

Après examen des différents chapitres, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

C.C.A.S.

Présentation et lecture du compte administratif 2015

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de : 253.60 Euros

Le Conseil d'administration approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2015.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation et lecture du compte administratif 2015

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de : 5 532.49 Euros

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de : 18 001.97 Euros

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2014

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Mairie + C.C.A.S. + service Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail

des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2015

MAIRIE

Après avoir approuvé le compte administratif 2015, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2015 et le reporter immédiatement sur le budget unique de 2015.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

65 429.14 Euros affectés en recettes de fonctionnement : excédent reporté.

84 724.22 Euros affectés en recette d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé

CCAS

Suite à la délibération du 14/12/2015 ayant décidé la suppression du CCAS, le Maire propose au Conseil d'administration d'affecter le résultat d'exploitation de 2015 au budget mairie 2016.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

253.60 Euros affectés au budget Mairie en excédent reporté.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2015, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2015 et le reporter immédiatement sur le budget unique de 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

18 001.97 Euros affectés en recettes de fonctionnement : excédent reporté.

VOTE DES BUDGET 2016 :

MAIRIE

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 347 475 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 266 575 €

Il présente ensuite l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 et vote le maintien des taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation :	10.02 %
Foncier bâti :	12.67 %
Foncier non bâti :	50.88 %

SERVICE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente la proposition de budget 2016.

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 82 581 Euros

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 32 945 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget 2016.

II- SMEG

DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RD27 ENTREE EST ST THEODORIT ECLAIRAGE PUBLIC 16-EPC-32

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **RD 27 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Ce projet s'élève à 19 565.67 € HT soit 23 478.79 € TTC

Définition sommaire du projet : **EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RD27 ENTREE EST ST THEODORIT**

Il est prévu de poser 6 candélabres en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 19 565.67 € HT soit 23 478.79 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 23 480.00 €.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif, et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint,
Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 238.61 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

GENIE CIVIL TELECOM 16-TEL-33

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **RD 27 – GENIE CIVIL TELECOM**

Ce projet s'élève à 11 257.94 € HT soit 13 509.52 € TTC

Définition sommaire du projet : EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RD27 ENTREE EST ST THEODORIT

Le réseau Telecom sera repris sur environ 200m en souterrain en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- 1.** Approuve le projet dont le montant s'élève à 11 257.94 € HT soit 13 509.52 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- 2.** Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- 3.** S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 13 510.00 €.
- 4.** Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif, et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Telecom ci-joint, Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Telecom pour redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
- 5.** Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
- 6.** Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- 7.** Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 425.24 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- 8.** Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

III – QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe que la Commune de CARDET a proposé de vendre 14 barrières de ville d'occasion à la commune pour la somme de 550 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour procéder au mandatement du titre pour la somme de 550 € TTC.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.